

ARRÊTÉ DU MAIRE

2024/004

Département de la
GIRONDE
Canton du
NORD MÉDOC
Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

R-2024-004 ARRÊTÉ PRONONCANT LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Maire de la Commune de VENDAYS-MONTALIVET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-12 et R.2223-17 à R.2223-21 ;

VU les procès-verbaux en conformités des articles précités :

1. 1^{er} procès-verbal constatant l'état d'abandon du 10 décembre 2015,
2. 2^{ème} procès-verbal constatant l'état d'abandon du 06 décembre 2016,
3. 3^{ème} procès-verbal constatant l'état d'abandon du 4 décembre 2017,
4. 4^{ème} procès-verbal constatant l'état d'abandon du 18 août 2020,

VU la délibération en date du 26/02/2021 par laquelle le conseil municipal a autorisé les reprises des concessions en état d'abandon à l'ancien cimetière de Vendays-Montalivet ;

CONSIDÉRANT que l'état d'abandon dans lesquels se trouvent les concessions énumérées ci-dessous est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les concessions délivrées dans l'ancien cimetière dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié sont reprises par la commune

ARTICLE 2 :

Ces concessions sont énumérées dans le tableau suivant :

N° de plan	Famille	Situation	Date d'attribution de l'acte de concession
..	AUGEAU Marie/ DUPRAT	9eme concession 2 -ème allée gauche	Non identifié
	COUTREAU/EYQUEM Fernand	4ème concession à partir du mur du fond à gauche	Acte inexistant
	DO Loi/DO Dat	Entrer du cimetière droit	26 octobre 1938
	Non identifiable	3eme concession à partir du fond 2eme allé droite	Acte non identifiable
	AUJEAU Jean	10eme concession 2eme allée droite	Acte inexistant
	LAGARDE JB	10eme concession 2eme allée droite	Non identifié
	HOURCADE Bernard	10eme concession 2eme allée droite	Non identifié
	Meges Françoise épouse BOURNSEAU	20eme concession 2eme allé droite	15 mai 1890
	Taverna	2eme allée droite 25eme concession (Derrière la concession non identifié)	Non identifié
	Concession non identifié	2eme concession après la concession B2	Non identifié
	Concession non identifié	3eme concession après la concession B2	Non identifié
	CASSAGNE Jeanne/PEYRUSE	20eme concession allée principale gauche	Non identifié

2024/005

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

ARTICLE 3 :

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et ils seront réinhumés dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R.2223-6 du Code Général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 :

Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et réinhumées dans l'ossuaire seront consignés sur un registre prévu à cet effet, tenu par le personnel en charge de la conservation du cimetière.

ARTICLE 5

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont les reprises sont prononcées, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

ARTICLE 6 :

Messieurs les adjoints, la Brigade de Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, le responsable du pôle prévention et sécurité publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Vendays-Montalivet,

Le 15/02/2024



Le Maire,

Pierre BOURNEL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte, dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification aux intéressés, conformément aux dispositions de l'article L.2131-3 du CGCT ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le



ID : 033-213305402-20240215-R_2024_004-AR

